



SAISON 2015/2016

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 septembre 2016

L'Assemblée Générale de l'association Les Archers de Kervignac s'est tenue le 8 septembre 2016 de 19h30 à 20h20, au complexe sportif de Kervignac (salle omnisports n°1).

Cette réunion fut présidée par LE ROMANCER Fanny, Présidente de l'association et dirigée par le Comité Directeur de l'association.

28 membres de l'association étaient présents.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Bilan sportif et moral de la saison 2015-2016.
- 2- Bilan financier de la saison 2015-2016.
- 3- Adoption des tarifs pratiqués pour la saison 2016-2017.
- 4- Adoption des nouveaux Statuts et Règlement Intérieur de l'association.
- 5- Election des membres du Conseil d'Administration.

I – Bilan sportif et moral de la saison 2015-2016

La saison 2015-2016 a été, de l'aveu de tous, une très bonne année pour l'association.

Nous avons accueilli cette saison 60 adhérents, 20 jeunes et 40 adultes, dont 8 femmes. Le nombre d'adhérents reste plutôt stable sur ces 3 dernières années.

D'un point de vue sportif, l'association a été représentée, et ce dignement, par 20 de ses membres en compétitions officielles. Cette saison fut de bonne moisson, en effet nos archers ont ramené dans leur carquois 10 médailles de bronze, 9 médailles d'argent et 9 médailles d'or – ainsi que deux 3^{ème} place au championnat départemental salle, deux 3^{ème} place au championnat départemental fédéral, un titre de vice-champion départemental salle et un titre de champion départemental FITA. Bravo à vous !

A ce titre, Romuald CATRIC [17 départs en compétitions (deux médailles de bronze, une médaille d'argent et trois médailles d'or dont un titre départemental FITA)] a été proposé au trophée du sport, récompense organisée par la municipalité de Kervignac. Nous connaissons les résultats dimanche 11 septembre en conclusion du forum des associations.

La saison 2015-2016 a été ponctuée de plusieurs points forts :

- L'organisation en décembre du concours annuel, qui a eu lieu dans la salle n°1. Nous avons comptabilisé 124 participants
- Nous avons organisé en janvier le championnat départemental de tir en salle dans la salle n°6. Nous avons accueilli 170 participants sur le week-end.

Le bilan est très bon concernant ces deux compétitions. L'association a reçu de nombreuses félicitations et compliments tant des participants que des arbitres. Quelques points restent cependant à améliorer, concernant principalement l'organisation et la préparation nécessaire à ces événements, mais nous sommes tous là pour nous améliorer et savons dans quelles directions axer nos efforts pour devenir plus efficient.

- La soirée de Noël a particulièrement plu à la trentaine de membres qui y ont participé. Pour rappel il s'agissait de venir tirer avec un arc créé et construit de ses mains, la soirée s'étant prolongée autour d'un pot de l'amitié agrémenté de nombreuses victuailles. Le Conseil d'Administration se prononcera sur la pérennisation de l'événement.

- L'association a réitéré pour la deuxième année consécutive le partenariat avec le SJDV56 (Service pour Jeunes Déficiants Visuels). Il s'agissait de faire découvrir notre sport à des jeunes suivis par le service. Cela s'est de nouveau très bien passé et les deux parties s'en trouvent ravies. Une pérennisation du partenariat semble se profiler à l'horizon.

- Le pas de tir est utilisable depuis le printemps, c'est un très grand soulagement pour l'association. Cependant utilisable ne veut pas dire fini et livré. Il reste de nombreux travaux à effectuer (porte, pentes douces d'accès, électricité, etc..). Nous continuerons de pratiquer dessus uniquement durant les horaires d'entraînements habituels tant que le pas de tir ne sera pas livré. Une fois le pas de tir livré, les conditions d'accès seront les suivantes :

- Librement aux membres majeurs de l'association et confirmés (plus d'un an de tir à son actif et/ou ayant pratiqué en compétitions officielles), sous réserve de posséder son propre matériel de tir ou une location d'arc de l'association.

- A tous les membres de l'association, durant des créneaux horaires ouverts par un des membres de l'association nommé par le Conseil d'Administration comme responsable de séances de tir. L'encadrement de l'activité se fera sous sa responsabilité.

- Pour des raisons de sécurité évidentes, l'association encourage fortement ses membres à ne pas tirer seul mais accompagné, au minimum, par un autre membre confirmé.

La Présidente tiens à rappeler que l'association a effectué de grosses dépenses pour du matériel de ciblerie (paillons de compétition, chevalets de compétition, éclairage additionnel pour les cibles, stramits). Ces achats nous permettent désormais d'être totalement indépendant des autres clubs concernant l'organisation d'une compétition et ont permis la remise en état de la ciblerie d'entraînement.

Pour conclure ce bilan, Fanny LE ROMANCER tient à remercier chaleureusement tous les membres de l'association pour leur bonne humeur contagieuse et l'ambiance conviviale qui reste une marque de fabrique de notre association. Elle tenait aussi à remercier plus particulièrement tous ceux et celles qui ont participé, et donné de leur temps, de près comme de loin à l'organisation des différentes manifestations, ainsi que pour leurs bonnes volontés. Elle tient aussi à remercier particulièrement nos valeureux joueurs de perceuses-visseuses, ponçuses (nos bricoleurs) pour le travail réalisé sur les chevalets de compétition.

II – Bilan financier de la saison 2015-2016

Les comptes de l'association se portent bien. En effet, au 31 août 2016, le compte bancaire de l'association affichait un solde créditeur de 2 694,14 euros, l'association possède aussi un compte épargne où sont placés 2 000 euros.

Pour rappel le compte bancaire de l'association affichait un solde créditeur de 3 084,70 euros au 1^{er} septembre 2015. A la vue des investissements effectués par le club, la baisse de ce solde à la fin de saison n'est pas significative d'une situation financière dangereuse.

Les dépenses sur l'année se présentent comme telles :

- Part FFTA sur licences : 3 187,80 euros.
- Organisation des concours : 500 euros.
- Matériel et loisirs : 6 668,40 euros.

Les entrées d'argents sur l'année se présentent comme telles :

- Licences : 5 500,50 euros.
- Organisation des concours : 2 100 euros.
- Subvention de la commune de Kervignac : 865,14 euros.
- Subvention CNDS : 1 500 euros.

III – Adoption des tarifs pratiqués pour la saison 2016-2017

Les finances de l'association étant saines et l'augmentation du tarif des cotisations fédérales n'étant pas significatif, les tarifs des cotisations restent identiques à ceux pratiqués la saison passée.

La valeur du coût d'achat d'un arc proposé à la location ayant grimpé en flèche, le tarif de location annuel est revu à la hausse. Le montant de la caution reste inchangé.

Les tarifs suivant ont été adoptés à la majorité des voix.

	<u>Jeune (-18 ans)</u>	<u>Adulte Loisir</u>	<u>Adulte Compétition</u>
Ne possédant pas d'arc	90,00 €	115,00 €	125,00 €
Possédant un arc	65,00 €	90,00 €	100,00 €

Location arc de compétition	70 € par saison avec une caution de 200 €
------------------------------------	---

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, à la suite du vote par l'AG, pour procéder à l'élection du Comité Directeur (Président, Secrétaire, Trésorier et leurs adjoints).

Le Conseil d'Administration et son Comité directeur sont composés, pour les quatre saisons à venir, comme suit :

Présidente : LE ROMANCER Fanny

Président Adjoint : LE BARH Jean-Michel

Secrétaire : SIMON David

Secrétaire Adjoint : DUPRAT Mathieu

Trésorier : LE BORGNIC Christian

Trésorier Adjoint : DREANO Bertrand

Membre du Conseil d'Administration : CHARTON Serge

Membre du Conseil d'Administration : FLORENTIN Stéphane

Membre du Conseil d'Administration : LE MELEDO Loïc

Membre du Conseil d'Administration : SIMON Philippe

Membre du Conseil d'Administration : SOULLIAERT Christian

Président d'Honneur et membre à titre consultatif : PINCEMAILLE Patrick

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 20h20.

Pour les Archers de Kervignac,



Mme LE ROMANCER
Présidente



Mr SIMON
Secrétaire



Mr LE BORGNIC
Trésorier